

**DELIBERATION N° 2008/02-17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 1^{ère} CLASSE (Agent Territorial Spécialisé des
Ecoles Maternelles) EN ATSEM DE 2^{ème} CLASSE**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (ATSEM), a atteint le 11^{ème} échelon et compte plus de six ans de services effectifs dans son grade.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, et vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du Centre de Gestion, elle propose un avancement de grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
 - en transformant un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet, en poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} Mars 2008,
 - d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
 - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2008.